

AFFICHE LE :

**VILLE DE CHAUFFAILLES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juillet 2009 à 20H00

**COMPTE RENDU**

**Etaient présents :** Mme BIGNON Marie-Christine, M. MARTELIN Lionnel, Mme DUMOULIN Stéphanie, M. VINCENT René, Mme DUBREUIL Marie-Anne, M. GARDON Roger, M. VARINARD Philippe, Mme BONNETAIN Joëlle, M. BLANCHARD Jean-René, Mme PERRIN Pascale, Mme TROUILLET Marie-Claire, Melle RUIZ Christelle, M. BRAILLON Dominique, Mme FOURNIER Prudence, Mme ARRIAT Marie-Noële, M. BERTHELOT Michel, M. LUCCIONI Paul-Noël, M. BOFFET Jacques, Mme MICHEL Cécile, M. PEGUET Alain, M. CORBI André.

**Représentés ayant donné pouvoir :** Mme POPULO Evelyne (pouvoir donné à M. VINCENT René), M. BOUCAUD Hervé (pouvoir donné à Mme PERRIN Pascale), M. LEMPEREUR Julien (pouvoir donné à M. VARINARD Philippe), M. CHASSIGNOLLE Georges (pouvoir donné à Mme FOURNIER Prudence), Mme BARRALON Annie (pouvoir donné à Mme BIGNON Marie-Christine).

**Excusée :** Melle LABRUYERE Christine

*Formant la majorité des membres en exercice*  
M. BERTHELOT Michel a été élu Secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures, le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame le Maire soumet au vote des membres du Conseil Municipal le compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2009.

***Vote unanimité***

Madame le Maire souligne la présence du nouveau Directeur Général des Services, Olivier FOURNIER qui a déjà occupé ce poste de 2001 à 2005. Elle félicite Hervé BOUCAUD nouvellement papa d'une petite fille.

Monsieur BOFFET demande s'il peut consulter les rapports du délégataire concernant l'eau et l'assainissement. Il est informé que ceux-ci sont consultables par tous en mairie.

Madame le Maire propose une modification dans l'ordre des points soumis au Conseil municipal. Monsieur THEVENON, Président de l'association l'Association Rhône-Bourgogne-Biélorussie étant présent, il est opportun de démarrer l'ordre du jour par le pacte d'amitié initialement prévu au point X. Ce que le Conseil municipal consent à l'unanimité.

## **I - Pacte d'Amitié**

Madame le Maire présente Monsieur THEVENON, fondateur de l'association. Diplômé de l'IEP de Lyon et Maître en Histoire, il est chargé d'enseignement en relations internationales à la faculté catholique de Lyon et chargé de cours à l'IEP. Le but de l'association est le resserrement des liens d'amitié et le développement des échanges culturels entre la Biélorussie, le département du Rhône et la Bourgogne. Il est fait rappel de la venue en juin dernier de collégiennes en provenance de KOTCHANOVA, ville Biélorusse de 100.000 habitants.

Monsieur THEVENON dresse un portrait de ce pays grand comme la moitié de la France et peuplé d'un peu moins de 10 millions d'habitants.

Monsieur LUCCIONI s'interroge sur l'état des libertés individuelles dans ce Pays. Monsieur THEVENON répond qu'il ne faut pas caricaturer, ce que la presse occidentale a tendance à faire. La situation de ce pays, ancienne composante du bloc soviétique est plus complexe. Il ne faut pas fermer les portes à ce peuple désireux de connaître ce qui se passe ailleurs. Cependant les progrès dans ce domaine sont visibles : un moratoire sur la peine de mort est en préparation et le Président Loukachenko a rencontré le Pape en vue d'œuvrer à un rapprochement entre catholique et orthodoxes.

Enfin, ce pays est désireux de resserrer les liens avec l'Europe de l'ouest.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider le principe d'un pacte d'amitié avec la ville de NOVOPOLOTSK en République de Biélorussie et de donner pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

*Vote unanimité*

## **II - Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal (PIIC)**

Madame le Maire précise que les crédits accordés par le Conseil Général sur ces programmes sont en diminution de 33% depuis l'accession à la Présidence de Monsieur MONTEBOURG.

### **■ Projet structurant 2010**

Réhabilitation d'un bâtiment industriel (NETTO) :

- mise en sécurité de la sortie de l'école Pierre FAURE,
- création de deux salles à usages culturels ou sportifs.

Le montant des travaux est estimé à

200 000,00 € HT.

Le plan de financement est établi de la manière suivante :	
Fonds propres de la mairie de Chauffailles	143 343,50 €
Conseil Général 28,3 %	56 656,50 €

■ Travaux voirie 2010

Aménagement de la rue F. BARRIQUAND :

- Recalibrage de la voirie avec création de trottoirs afin d'améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs (piétons, riverains, ...),
- Raccordement des eaux pluviales au réseau existant,
- Amélioration des conditions de stationnement.

Le montant des travaux est estimé à 54 745,00 € HT.

Le plan de financement est établi de la manière suivante :	
Fonds propres de la mairie de Chauffailles	35 013,50 €
Conseil Général 36 %	19 731,50 €

■ Autres Travaux 2010

Réfection des sols (désamiantage) de l'Ecole Maternelle Place de Bourgogne

Le montant des travaux est estimé à 72 000,00 € HT.

Le plan de financement est établi de la manière suivante :	
Fonds propres de la mairie de Chauffailles	65 855,64 €
Conseil Général 8,5 %	6 144,36 €

*Vote unanimité*

Monsieur BOFFET demande le prix d'acquisition du bâtiment NETTO. 60.000 €.

Il est précisé que pour ce bâtiment, il serait réalisé deux salles de sport, mais ce n'est encore certain.

Monsieur PEGUET regrette que, pour l'école, une proposition d'encapsulation à la place du désamiantage prévu initialement, n'ait pas été retenue. Madame le Maire lui répond que la municipalité n'a pas voulu prendre le risque d'une solution minimaliste s'agissant d'une école. Monsieur Roland BALLANDRAS précise que la solution d'encapsulation n'est possible qu'en présence d'un support sain et régulier ; ce qui n'est pas ici le cas.

**III - Travaux en régie pour la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles**

La Commune de Chauffailles a effectué des travaux concernant l'aménagement du pourtour de l'aire de jeux se situant dans le Parc du château. Cette parcelle appartenant à la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, le Conseil Municipal doit autoriser la Commune à lui facturer les frais de travaux en régie.

La facture sera détaillée ainsi :

- main d'œuvre : 62 h x 14,76 € = 915,12 €

- fourniture d'enrobé 0,6 :	15 tonnes x 92,15 € =	1 382,25 €
	<b>soit un total de</b>	<b>2 297,37 € net de taxe</b>

*Vote unanimité*

**IV - Convention du SYMISOA**

Suite à l'arrêté inter-préfectoral N°09-01035 du 20/03/2009 pris entre les départements de la Loire, de la Saône et Loire et du Rhône et afin d'établir les modalités de travaux susceptibles d'être réalisés ou non sur les parcelles situées en bordure de cours d'eau, la Commune de Chauffailles doit autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le SYMISOA en vue de permettre l'accès aux parcelles communales.

*Vote unanimité*

**V - Demande subvention SYDRO**

Une intervention sur la conduite amiante ciment Ø40 d'Alimentation d'Eau Potable, située rue du 11 novembre, entre la rue du Beaujolais et la rue de Verdun, a permis d'identifier que cette conduite était en très mauvais état et nécessitait un renouvellement d'urgence (environ 80ml de canalisation à remplacer par une conduite PVC Ø63 et 7 branchements à renouveler). Le montant de l'opération est estimé à 24 000 € HT.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin de demander au SYDRO une subvention de 50% du montant, complémentaire au programme 2009, ainsi qu'une dérogation pour la réalisation de ces travaux en fin d'année 2009.

*Vote unanimité*

**VI - Convention SATESE**

Le Conseil Général apporte une aide au fonctionnement des équipements des communes à travers le service d'assistance à l'assainissement (ancien SATESE).

Pour cela le Conseil Municipal doit approuver la convention avec le service d'assistance à l'assainissement qui a pour objet de définir les droits et obligations des signataires. L'ensemble des ouvrages d'épuration est concerné dans le cadre de visites des ouvrages, de la mise en place d'auto surveillance, de gestion des réseaux, d'informations et de formations avec transmission de rapports réguliers notamment.

La commune s'engage à faciliter les interventions du département (mise à disposition de tous documents), à autoriser l'accès au service, et à prévenir le Département des dysfonctionnements. La commune contribue financièrement au service pour un montant de 1 321 € par an et pour une durée de 3 ans.

*Vote unanimité*

Monsieur PEGUET signale le mauvais fonctionnement du déversoir d'orage rue Jean Moulin. Il lui est répondu que ce problème n'est pas nouveau et qu'il persistera tant que le réseau restera unitaire (eaux usées + eaux pluviales). Monsieur PEGUET signale en outre la présence régulière d'une couleur suspecte tôt le matin dans le Botoret.

## VII - Décision Modificative – Budget funéraire

En vue de pouvoir mandater la totalité des sommes consacrées à la rémunération du personnel, il est nécessaire de prévoir des crédits au chapitre 012 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Compte	6411	+ 1 010 €	Compte	706	+ 2 510 €
	6453	+ 1 500 €			

*Vote unanimité*

## VIII - Subvention exceptionnelle

L'Association « Boule de Chauffailles » a participé dernièrement au championnat de Saône et Loire et les Vétérans ont été sacrés champion de leur catégorie, ainsi ils sont sélectionnés pour les championnats de France en Loire Atlantique en septembre prochain. A ce titre, l'Association sollicite une subvention exceptionnelle pour pallier aux frais de déplacement et d'hébergement.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 150 €.

*Vote unanimité*

## IX - Subvention ESC Cyclisme

L'ESC Cyclisme avait loué une salle à Ecoche et une subvention de 150 € avait été accordée en 2008 mais non versée. Cependant, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour mandater cette somme en 2009.

*Vote unanimité*

## X - Contrat aidé pour site Internet

La Ville de Chauffailles souhaite mettre en place un site internet. Il est possible de faire appel à un contrat aidé, rémunéré au SMIC avec une aide de l'Etat, pour 28 heures hebdomadaires et pour une durée de 6 mois.

Il est précisé que le site aura pour vocation de mettre mieux en valeur la commune et ses services : camping, RPA, espace culturel, démarches, etc ...

*Vote unanimité*

## **XI - Compte rendu de délégation de Madame le Maire**

Madame le Maire rend compte de l'exercice de la délégation qu'elle a reçue du Conseil Municipal en matière :

### **Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur :**

**DECISION DU MAIRE N° 2009/B072** : Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur la propriété située dans la co-propriété du 2, rue Gambetta, cadastrée section AD, numéro 90 d'une superficie totale de 403 m<sup>2</sup>.

**DECISION DU MAIRE N° 2009/B074** : Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur le fonds de commerce situé au 2, rue Jean Jolivet.

### **De convention :**

**DECISION DU MAIRE N° 2009/B071** : Il est établi un avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Département de Saône et Loire, représentée par Madame Françoise AUTRET, présidente, pour le versement d'un acompte au titre de l'année 2009. La convention est modifiée comme suit : une attestation est adressée par la CAF aux allocataires potentiellement bénéficiaires, elle devra être présentée au gestionnaire lors de l'inscription de l'enfant. La CAF accorde une avance sur la subvention versée au plus tard fin juin, sans que le montant total de l'avance excède 80 % de la subvention versée l'année précédente.

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

**DECISION DU MAIRE N° 2009/B073** : Il est établi un avenant à la convention d'intervention avec l'Association Profession Sports et Loisirs de Saône et Loire (APSEL), pour quatre stages complémentaires «animation cirque» de 2 jours les 6/7 – 9/10 – 13/15 et 16/17 juillet 2009 organisés par le Service Municipal de la Jeunesse, avec une cotisation annuelle de 16,00 €, un prix unitaire de 45 € de l'heure et des frais de déplacement de 10,40 €/trajet.

**DECISION DU MAIRE N° 2009/B079** : Une convention est établie avec la société CULTURE FORME, représentée par Monsieur TORLAY Philippe, gérant, pour la location d'une salle de sport située Impasse de la Caille à Chauffailles, à compter du lundi 7 septembre 2009 jusqu'au mardi 29 juin 2010. Les cours auront lieu tous les lundis de 18h00 à 19h00 et les mardis de 19h00 à 20h00. Le tarif horaire de location est de 10.50 € susceptible d'être révisé par délibération du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **De marché :**

**DECISION DU MAIRE N° 2009/B076** : Il est établi un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement **INGEDIA – Cabinet CHAMONAL LATHUILIERE** dont **INGEDIA** est mandataire - pour le contournement routier.

Le montant total de l'avenant N° 2 s'élève à	<b>14 351,71 € H.T. soit</b>	<b>17 164,64 € T.T.C.</b>
Le montant total du marché s'élève à	<b>72 627,71 € H.T. soit</b>	<b>86 862,74 € T.T.C.</b>

**DECISION DU MAIRE N° 2009/B078** : Il est établi un marché de travaux avec la société **THIVENT** pour la voirie 2009. Le montant total du marché s'élève à **125 100,94 € H.T.**

### **De tarif :**

**DECISION DU MAIRE N° 2009/B077** : Il est établi un tarif de 35 Euros par enfant concernant quatre stages de cirque de deux jours organisés par le Service Municipal de la Jeunesse qui auront lieu :  
**les 6/7 juillet et 13/15 juillet 2009 pour les enfants de 6-9 ans,**  
**les 9/10 et 16/17 juillet 2009 pour les enfants de 10-16 ans.**

## **XII - Divers**

Le 12 septembre 2009 : présentation de la saison culturelle 2009-2010 à 20H30 à l'Espace Culturel du Brionnais.

Dates des enquêtes publiques concernant la révision simplifiée et la modification du PLU : du 7 septembre au 8 octobre 2009. Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

**Le 07/09 de 9h à 12h**

**Le 23/09 de 14h à 17h**

**Le 08/10 de 14h à 17h**

Madame le Maire fait part d'expulsion d'enfants de la piscine suite à de mauvais comportements.

René VINCENT fait le point sur les travaux d'assainissement à la Chize. La plupart des riverains se sont immédiatement raccordés. Roland BALLANDRAS est particulièrement félicité pour le soin qu'il a manifesté dans le suivi des travaux.

Monsieur PEGUET pose la question de la baisse de fréquentation des Huttes au camping. Ces équipements semblent de moins en moins adaptés à la demande. La municipalité en est consciente et réfléchit à leur éventuel remplacement.

Monsieur PEGUET demande où en est l'acquisition de la section professionnelle. L'affaire est entre les mains du notaire de la Région.

Monsieur LUCCIONI demande s'il y a du nouveau concernant la TNT. Rien à ce jour.

Monsieur BERTHELOT attire l'attention sur la présence illicite de scooters dans le parc du château.

La Police municipale sera de nouveau sollicitée, mais il faudrait aussi que la gendarmerie s'implique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.